

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

OCTIDI 18 Frimaire.

(Ere vulgaire)

Lundi 8 Décembre 1794.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue des MOULINS, n^o. 500, au coin de la rue THÉRÈSE. Le prix de la Souscription est actuellement de 45 livres par an, de 24 livres pour six mois, et de 13 livres 10 sols pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarent, et adressées franches au citoyen CHAS-PONTANILLE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style).

P R U S S E.

De Königsberg, le 6 novembre.

Environ 4 à 5000 Polonois étoient continuellement à l'entour de notre frontière, & se montrèrent tantôt vers un point, tantôt vers un autre, & tantôt vers plusieurs à la fois. Leur intention étoit moins de se battre que de faire du dégât; & comme nos troupes n'étoient pas en nombre pour couvrir tous les points menacés ou assaillis, ils réussissoient à vexer plusieurs de nos villages, & à en tenir beaucoup plus dans des alarmes presque continuelles. Graces au ciel, cette inquiétude a cessé, & il n'y a plus d'ennemis en deça de la rivière de la Narew.

Le 1^{er}. de ce mois, le duc de Holstein-Beck, par un mouvement bien combiné & supérieurement exécuté, a enveloppé, entre Wisna & Shona, un corps de 2,000 hommes aux ordres du lieutenant-général Grabowski & du général-major Jelski, & l'a forcé à capituler. Le duc avoit deux bataillons de son régiment; premier bataillon d'Anhalt, infanterie légère, deuxième escadron de Goetting, & premier escadron de dragons. La capitulation porte :

- 1^o. Que tout le cops polonois se rend;
- 2^o. Qu'il remettra aux Prussiens ses armes; son artillerie & toutes ses munitions;
- 3^o. Que tous les officiers, y compris les Trowozsis, conserveront leurs chevaux & leur bagage;
- 4^o. Que tous les officiers, après s'être engagés, sur leur parole d'honneur, à ne plus servir de toute la guerre, pouront, sur passe-ports, se retirer où ils jugeront à propos;
- 5^o. Que tous les paysans, & autres troupes irrégulières, obtiendront des passeports pour s'en retourner chez eux.

Les prisonniers, entre le général-major Grabowski, le Waszalewski, consistent en 84 officiers, tant de l'état-major que subalternes, 73 Trowozsis, 514 factionnaires de troupes de ligne; quant aux paysans renvoyés ils sont

autour de mille. On leur a pris, outre les fusils, qui sont en grand nombre, une pièce de six, trois de trois, & deux d'une livre de balle, six caissons, beaucoup de munitions & cinq tonneaux de poudre, avec 70 chevaux.

Dans le même tems, le général de Suter, avec deux escadrons de dragons, un escadron de hussards, & cent hommes du bataillon d'Anhalt attaquoit Wisnamême, où se trouvoient deux généraux, 500 hommes d'infanterie & de cavalerie, il leur a tué beaucoup de monde, & leur a pris huit officiers, cinquante hommes, dix pièces de trois & une de six. Toute sa perte a consisté en deux bas-officiers & un cheval, qui ont été blessés.

E S P A G N E.

De Madrid, le 22 novembre.

Voici l'exhortation que nous avons annoncée dans notre feuille d'hier.

Le duc de la Alcludia aux Espagnols.

Lorsque dans le desir de vous annoncer quelques vérités propres à tranquilliser vos esprits, je demande d'être écouté de vous, je me flatte, braves Espagnols, que mon attention constante au vœu général me donne un droit à cette faveur; & l'intérêt que vous avez à maintenir la tranquillité publique, m'assure que je dois obtenir ce que je demande de vous.

Je sens bien que des écrivains mercenaires & mal-intentionnés s'occuperont à décrire les événemens de la guerre avec l'accent du désespoir; & que des exagérateurs & des hommes audacieux ne manqueront pas de représenter les forces ennemies comme irrésistibles. Je sais aussi qu'il existe des hommes trahis envers Dieu, le roi & le public, qui mettront en œuvre tous les moyens possibles pour répandre leurs principes odieux, & vous faire croire qu'ils sont praticables. Je sais encore qu'il se trouve un assez grand nombre d'espions corrompus qui vous représenteront comme faciles à vaincre des difficultés qui sont insurmontables; mais je suis convaincu

en même-tems de votre loyauté, & le roi n'en est pas moins convaincu que moi : c'est sur cet esprit de loyauté qu'il se repose, comme sur une digue qui doit s'opposer au torrent impétueux de la folie de nos ennemis.

Connoissez-vous bien le véritable état de nos forces ? Elles suffisent non-seulement à repousser l'ennemi, mais à l'anéantir, sitôt que les renforts destinés pour l'armée se trouveront réunis ; ils s'avancent déjà avec rapidité, & ils desireroient bien plutôt attaquer l'ennemi, que de rester dans l'inaction.

Espagnols ! il ne se trouve que 20 mille hommes de troupes affoiblies, sans discipline, pour soutenir la guerre contre nous sur les frontières de la France, du côté de la Biscaye & de la Navarre. Le nombre n'en sauroit être plus considérable, vu l'état actuel de leur patrie. Les armées coalisées occupent particulièrement leur attention, & à mesure que les armées françaises paroissent s'augmenter, on peut dire que leurs forces effectives diminuent dans la réalité. Les tyrans qui gouvernoient la France n'obtenoient de leurs troupes qu'une obéissance forcée : les ravages de la mort & de la guillotine sont les moyens qu'ils ont employés pour se faire obéir ; mais il existe en même tems des ressources pour jeter parmi eux la terreur & le désespoir. Les français sont déjà convaincus que les droits sacrés de la propriété n'existent plus dans leur patrie ; que la justice a disparu, & que sous le prétexte du bien de l'humanité, leurs gouverneurs les réduisent à l'esclavage. Malheureusement, il se trouve aujourd'hui un grand nombre de nos compatriotes dans la même situation. L'ennemi, dans tous les endroits où il a pénétré, n'a pas laissé en liberté un seul habitant : eh faut-il s'en étonner ? Cet excès de licence est le résultat naturel de sa rapacité déhontée ; mais réfléchissez un moment sur l'état des choses, & vous vous convaincrez facilement de l'insuffisance de leurs moyens. Pouvez-vous croire que 20,000 hommes soient en état d'envahir votre patrie, si vous voulez seulement les exterminer ? Relisons notre histoire, & nous trouverons une réponse à cette demande, dans les hauts faits innombrables de nos glorieux ancêtres, qui ont souvent défendu leur patrie dans des circonstances bien plus critiques que celles d'aujourd'hui.

(La fin à demain.)

F R A N C E.

De Paris, le 18 frimaire.

Les convulsions dans lesquelles les différentes factions ont jeté la république, ont été non-seulement funestes à la tranquillité intérieure, sans laquelle il ne peut exister aucun bonheur public ; mais la réputation de notre gouvernement républicain en a été altérée au dehors. Eh ! comment cet enchaînement de violences successives, qui traînoient tour-à-tour à l'échafaud les chefs de chaque parti vaincu, eût-il pu inspirer quelque confiance aux nations liguées contre la nouvelle forme de notre gouvernement, tandis que cette forme n'étoit pas même convenue entre les Français ?

Les différentes autorités, constituées ou non, disputoient & arrachotent même impunément à la convention nationale le droit de gouverner. De sorte que chaque citoyen étoit, pour ainsi dire, dans le cas de demander chaque jour en quelles mains étoit le gouvernement ; l'un répondoit, dans mon département il se trouve dans celles du représentant du peuple, ou dans la commission militaire qu'il

a créée : à Paris, l'un avoit des raisons de croire qu'il étoit dans celles de la commune, l'autre dans la force armée, celui-ci dans une société populaire, celui-là dans le club électoral. Les efforts que tant de contendans faisoient pour arracher à leurs rivaux la bannière sacrée qui appartient aux loix seules, étoient tous cruels & sanglans, puisque tous ces partis féroces & avides convenoient que la terreur devoit être constamment l'égide de leurs fureurs.

Ces fureurs furent telles pendant quelques instans, que ce parti, le plus féroce de tous, prétendi que le cri de vive la convention étoit un cri d'anarchie.

Cependant la patience populaire se lassoit des calamités de toute espèce qu'elle éprouvoit, & elle crut qu'elle en seroit délivrée en se jettant avec confiance dans les bras de la convention : elle ne se trompa pas ; la convention ouvrit & tendit ses bras à tous les opprimés par les factions opposées, & bientôt après le 9 thermidor, la république commença à respirer, & les nations étrangères à reconnoître que le gouvernement françois avoit un siège unique & immuable, qui étoit la convention nationale.

C'est vers elle que le peuple entier porte aujourd'hui ses regards & la demande de la punition des scélérats qui ont travaillé avec tant d'atrocités à rendre la révolution atroce & odieuse à l'Europe entière. Les législateurs ont accueilli ce concert d'amour & de confiance que les factions ont toujours eu soin d'écartier d'eux, & c'est par leur organe que les loix vont prononcer sur le sort des coupables qui sont signalés à leur justice.

Ce triomphe de la justice & de la raison effraie les malveillans de l'intérieur, comme il détruit l'erreur des nations étrangères, sur le regne de l'anarchie française qu'elles ont vainement tenté de perpétuer. Sans doute il est des âmes tendres & des esprits paisibles qui desireroient que l'inventaire douloureux de nos calamités passés ne fût pas fait avec une trop grande publicité ; cependant les principes rigoureux de la justice semblent exiger qu'une terreur utile plane sur la tête de ceux qui seroient tentés d'imiter les tyrans leurs prédécesseurs.

Tels sont les principes dans lesquels la convention nationale se confirme de jour en jour. Les adresses de félicitation qu'elle reçoit de toutes parts, pour avoir substitué le régime de la justice à celui de la terreur, sont une preuve irréfutable de la bonté de ces principes ; & l'espèce de reconnaissance que font les nations étrangères de la puissance de ce nouveau régime, est infiniment propre à la consolider.

Il paroît arrêté que les artistes de la ci-devant Comédie Française vont être réunis à ceux de l'Opéra, pour former ensemble le théâtre des Arts, rue de la Loi. Suivant cet arrangement, la Comédie & l'Opéra joueront alternativement chaque jour, & les chef-d'œuvres de la scène française paroîtront là dans tout l'éclat qu'ils méritent. Le comité d'instruction publique doit faire très-incessamment un rapport à la convention sur les avantages de cette réunion.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

SALLE DE LA LIBERTÉ.

Suite de l'analyse du procès du comité révolutionnaire de Nantes.

Séance du 15 frimaire.

J. d'Héron, âgé de 28 ans, né & demeurant à Nantes

ex-tailleur, agent de la commission civile, prévenu de s'être livré à des assassinats de différentes personnes, notamment de deux enfans de 14 ans, près la commune de Vue; de s'être présenté à la société populaire de Vincent-la-Montagne avec une oreille d'homme, attachée à son chapeau, & dont il faisoit trophée; d'avoir fait baisser cette oreille aux passans; d'avoir amputé aux victimes de sa fureur ce que la pudeur empêche de nommer, &c. a été mis en jugement.

Godin, propriétaire de moulins à Sautron, a déclaré avoir entendu dire à Carrier, deux ou trois jours après la bataille de Savenay, qu'il étoit content, que les expéditions nocturnes alloient bien.

Carrier a nié avoir tenu ce propos, & a reproché au témoin d'avoir partagé les principes de rébellion de Sautron. Godin a repoussé d'une manière victorieuse l'allégation de Carrier; il a observé que toutes les communes environnantes s'étoient insurgées le 10 mars; qu'elles rentrèrent dix jours après dans le devoir; que celle de Sautron fut la première qui reconnut son erreur. Il a ajouté que des patriotes exaltés avoient calomnié ces communes, qui obéirent toujours aux loix, & que si on les eût laissées jouer à la chapelle, elles ne se seroient jamais insurgées.

Le président. — Avez-vous entretenu, en septembre 1793, une correspondance avec Hérault-Séchelles?

Carrier. — Toutes les lettres que Hérault-Séchelles m'a écrites sont chez moi.

Le président. — Je vais vous rappeler un passage d'une lettre qui vous est adressée: « Quand un représentant est en mission, il doit frapper de grands coups, & en laissant la responsabilité à ceux qui sont chargés de les exécuter.

Carrier. — J'ignore s'il m'a écrit cette lettre; mais je déclare qu'il ne m'a jamais donné aucun pouvoir pour agir. Je sais l'opinion que je dois avoir de lui; ainsi que d'autres, qui sont morts martyrs de la liberté.

De longs débats ont encore eu lieu sur l'assemblée des administrations, les 14 & 15 frimaire. Plusieurs des accusés ont affirmé que Carrier & Forget y ont assisté le 14; que Forget, & Renard, maire de Nantes, étoient au comité lors de la formation de la liste des prisonniers, dans la nuit du 15; mais Forget a dit qu'il n'avoit pas dénoncé une conspiration; qu'il avoit seulement parlé des mouvemens extraordinaires des détenus aux Saintes-Claire. Forget & Renard ont soutenu qu'ils croyoient que cette liste étoit pour un transfèrement, & non pour une fusillade; mais plusieurs des accusés ont observé qu'au département on disoit transfèrement, & au comité fusillade.

Lefevre, accusé, a dit qu'il paroisoit qu'il y avoit eu des ordres supérieurs pour tuer tant de monde. Cette macherie, a-t-il dit, n'a pas eu seulement lieu à Nantes; car j'ai trouvé, depuis le Mans jusqu'à Savenay, environ 200 personnes, tant hommes que femmes & enfans, qui étoient été sabrés. Deux cent soixante-trois brigands se rendirent un jour à moi; je les conduisis à Angers, & le lendemain ils furent fusillés ou noyés au pont de Cé. Plus de quatre mille personnes ont été ainsi fusillées dans cet endroit.

Le président a fait lecture d'une lettre de Carrier, adressée à Dufour; elle porte en substance ce qui suit: « Tu te plains de dénonciations; sois tranquille, je t'ai rendu justice. Brûle, brûle, brûle. Ayez soin seulement

de conserver les bâtimens qui contiennent des fourrages. »

Cela peut être, a dit Carrier; car on nous envoyoit de Paris des matières inflammables pour tout brûler; mais nous ne brûlions que les repaires des brigands.

Brondes. — Petit-Fage, qui la veille avoit été abandonné par les brigands, & où il ne restoit plus que des vieillards & des enfans, fut entièrement incendié; & j'ai vu Carrier mettre lui-même le feu à l'église. (Frémissemens d'horreur.)

Carrier. — Je conviens avoir aidé à brûler Petit-Fage; c'étoit un repaire de brigands, situé sur une hauteur, & il étoit inattaquable; nous ne devions plus le laisser subsister. Merlin de Thionville, Thureau & moi nous avons tout brûlé; & avant moi, tout étoit brûlé depuis Cholet jusqu'à Mortagne.

Brondes. — Merlin de Thionville n'étoit pas là; il étoit toujours à la tête de l'avant-garde: je n'y ai jamais vu Carrier.

Plusieurs interpellations ont encore été faites au maire de Nantes.

Chaux & Bachelier ont prétendu que tous ceux qui étoient à l'assemblée du comité, dans la nuit du 15 frimaire, ont pris part à la formation de la liste des prisonniers.

Forget & Renard ont persisté à dire qu'ils croyoient qu'elle devoit servir à un transfèrement.

Goullin a reproché à Renard de lui avoir dit: quand mettez-vous en botte tous ces scélérats?...

Renard a répondu qu'il entendoit qu'ils seroient jugés.

Goullin lui a répliqué: Etoit-ce au comité à juger les détenus?

Jacquiau a répété sa déclaration.

Carrier l'a interpellé de déclarer s'il avoit eu connoissance qu'une conspiration eût été dénoncée avant son arrivée à Nantes.

Il a répondu qu'on envoya à Gillet la lettre de Rapatel, ingénieur, qui annonçoit que des prisonniers s'étoient vantés qu'ils seroient délivrés par les brigands, & que ce représentant répondit que le comité avoit à ce sujet les pouvoirs nécessaires.

Alors Carrier a invité Goullin à dire la vérité, qu'il avoit annoncée hier.

Goullin a répondu que, hier, dans la chaleur de la discussion, un moment de trouble lui arracha un demi-aveu, & lui fit commettre une indiscretion. « Je périrai plutôt, a ajouté Goullin, que de dénoncer un seul patriote. »

Séance du 16 frimaire.

A l'ouverture de la séance, Goullin a lu le discours suivant:

« Carrier hier m'interpella pour une révélation qu'imprudemment j'avois annoncée la veille; & de quel droit ose-t-il invoquer la vérité en sa faveur, lorsqu'il la trahit journellement contre nous? Le tribunal me permettra de désobéir; & plutôt à Dieu que ma désobéissance datât de plus loin! »

Hier j'eutamai une réponse, & une indisposition subite m'empêcha de poursuivre; hier, je dis qu'un moment de trouble, occasionné par la présence des témoins qui devoient plutôt partager nos souffrances qu'en être les auteurs, m'avoit arraché un demi-aveu, m'avoit fait commettre une indiscretion. Hier je dis, & aujourd'hui

je le répète, que, rendu par la réflexion à mes principes & à mon caractère, je déclare que je mourrai plutôt que de révéler le secret que j'avois étourdiment promis. Je demande donc pardon & aux patriotes & à la chose publique; oui, à la chose publique; car dénoncer des patriotes, c'est apprêter des jouissances & des succès à l'aristocratie.

D'ailleurs, qu'importe à ma cause d'y attacher celle d'un patriote de plus? En serois-je moins coupable en faisant siéger près de moi de nouveaux accusés? Mes fautes sont à moi, & quoiqu'elles doivent me coûter, je ne serai pas assez lâche pour les verser sur autrui. Entièrement opposé au système *machiavélique* d'Hérault-Séchelles, je me prise, également & celui qui le prêcha & celui qui put le pratiquer. Nul de mes écrits n'est équivoque; j'appelle un chat un chat, & mon vocabulaire n'offre pas pour synonyme les mots *noyade* & *translation*. Toutes mes démarches sont franches; jamais je n'eus la bassesse d'interposer des victimes entre la justice & moi.

Tous mes actes sont ostensibles: si l'on me juge d'après eux, certes! je suis coupable, & j'attends mon sort avec résignation; mais si l'on juge mes intentions, je le dis avec orgueil, je ne redoute ni le jugement des jurés, ni celui du peuple, ni celui de la postérité.

Carrier, toi qui me sommes de déclarer la vérité, plus que toi j'ai droit à t'adresser la même sommation. Jusqu'à présent tu en as constamment imposé & à tes juges & au public; tu as fait plus, tu as menti sans cesse à ta propre conscience!

Tu l'obstines à nier les faits les plus authentiques. Je t'offre un bel exemple, imites-moi, sache avouer tous tes torts; sinon tu t'avilis aux yeux du peuple; sinon tu te declares indigne de l'avoir jamais représenté. . . . Depuis long-temps tes co-accusés, tes agens subalternes, disons mieux, tes malheureuses victimes, jouent ici ton rôle. Crois-moi, il en est temps encore; reprends celui qui t'appartient; sois grand & vrai, comme doit l'être un mandataire du peuple; reconnois ton ouvrage; confesse tes erreurs; & si tu éprouvois le sort fatal, du moins tu emporterois dans ta tombe quelques regrets de tes concitoyens.

Voilà mon espoir, à moi, qui suis & fus toujours vertueux; & je l'avoue, c'est ce qui cause la sérénité, je pourrois dire la gaieté, qui m'accompagne dans les fers.

(La suite à demain.)

CONVENTION NATIONALE.

Séance du 16 frimaire, au soir.

Cette séance a été consacrée au renouvellement du bureau: le citoyen Reubell a été élu président. Les nouveaux secrétaires sont les citoyens Giraud-Pouzol; le Tourneur, de la Manche; Dubois-Dubay.

Séance du 17 frimaire.

Poullier observe que Pierre Sers, président du département de la Grande, a été mis hors de la loi par décret du 12 brumaire. Cependant une lettre de Jambon Saint-André atteste que ce citoyen est un homme probe et patriote. L'opinant demande que cette lettre soit envoyée aux trois comités qui feront un rapport, que, provisoirement la mise hors de la loi soit suspendue, à l'égard de ce citoyen.

Boudin demande la suspension provisoire de toutes les mises hors de la loi, & le renvoi aux trois comités, pour faire un rapport sur le principe. — Décreté.

La commune d'Arignon vient dénoncer Maignet: elle

retrage, comme celle de Bédouin, l'épouvantable tableau des crimes dont il s'est souillé: toujours plongé dans la plus plus crapuleuse débauche, il n'avoit pour société que des hommes de sang, entre autres l'accusateur public du tribunal qu'il avoit établi, & qui disoit que Fouquier-Tainville n'étoit auprès de lui qu'un écolier: des femmes enceintes, des vieillards de 80 ans, des peres de famille étoient sans raison, & même sans prétexte, arrachés de leurs domiciles & jettés dans des prisons infectes, où bientôt ils périssoient au milieu des douleurs & de la misère. — L'assemblée, après avoir manifesté son indignation à plusieurs reprises, renvoie cette adresse à ses trois comités de gouvernement.

Guérin appelle l'attention de l'assemblée, sur les 73 de ses membres qui attendent toujours que la justice ait prononcé sur leur sort; le temps est loin, déjà, a-t-il dit, où les tyrans étouffoient le voix de la vérité, disons donc avec franchise que leur plus grand crime est d'avoir été plus clairvoyants que d'autres. Le supplice de Robespierre les a tous absous.

L'opinant ne prétend pas cependant envier aux comités de gouvernement la gloire de guider l'assemblée dans l'exercice de la justice.

Les fers de ces sénateurs sont brisés, & ces fers étoient des couronnes civiques; mais le peuple voit, avec peine, sa représentation incomplète & soixante-treize de ses mandataires gémissant de ne pouvoir répondre à la confiance dont il les a honorés & travailler à son bonheur, de concert avec toute la convention. Que les comités vous fassent donc un rapport, dit Guérin, mais qu'ils le fassent incessamment. — Ce rapport est fixé à primedi. — Les plus vifs applaudissemens accueillent ce décret.

Eschassériaux a exposé, dans un discours souvent applaudi, que la convention, si elle veut remplir la mission qui lui est confiée, doit se montrer bienfaisante autant qu'elle s'est montrée courageuse; débarrasser le commerce, l'industrie & l'agriculture des entraves multipliées que lui ont imposées des loix dictées par les circonstances; faire chaque jour un pas nouveau vers la prospérité publique, & laisser pour tâche à ses successeurs le soin de maintenir le bonheur du peuple qu'elle aura su fonder. Nous ne devons pas, dit-il, présenter plus long-tems le spectacle de ces conquérans tartares dont les trophées ne s'élèvent que sur d'immenses débris; mais à côté du temple de la victoire, hâtons-nous d'en élever une à la concorde & au bonheur.

L'opinant développe diverses vues, dont les principales sont la déclaration à faire par la convention, que toute protection, sûreté & liberté seront assurées au commerce; l'établissement d'un conseil de commerce, & des avances & encouragemens à donner aux négocians & agriculteurs.

Thibaudot pense qu'il est moins question de créer que de détruire ce qu'on a fait de mauvais; il voit la source des maux qui affligent le commerce dans la violation du premier de tous les principes, la liberté. Tant qu'on aura, dit-il, comme les despotes, la fureur de tout réglementer, on perdra tout. Il appelle de nouveau l'attention de la convention sur la loi du *maximum*, qu'il regarde comme désastreuse, & provoque un prompt rapport sur cette loi.

Il fait sentir que les loix absurdes par lesquelles on a ruiné le commerce, par lesquelles on a cherché à le perdre sans retour en France, sont l'ouvrage des conspirateurs, & se lioient à leurs desseins. Thibaudot est vivement applaudi. Le rapport sur la loi du *maximum* se fera duodi.